

# INFORMATIONS

## MIDI-PYRENEES

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N

S

O

M

M

A

I

R

E

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 32 - NOVEMBRE 1980

### I EDITO

### II LES LUTTES Pour Vivre, étudier et travailler au Pays

- CERAVER "Le plein emploi c'est possible"

- CHARBON

Plaquette Energie

- TEXTILE Intervention auprès du Préfet des  
travailleurs du pays d'OLMES.

### III LIBERTES

- Lettre ouverte au directeur de la SNIAS  
- Lettre ouverte au Préfet et Recteur

### IV SANTE

- HOPITAL DES GRANDS BRULES

### V CREATION D'ENTREPRISES

- Intervention au CESR au sujet du salon pour la création  
d'Entreprises.

- La COCMA

### VI SITUATION EMPLOI

### VII CALENDRIER D'ACTIVITE

NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur: RIBEIRA Bernard

Imprimerie: UD CGT 19 Place Saint Sernin

31070 TOULOUSE

prix: 1 F 00

# INFORMATIONS

## MIDI-PYRENEES

BULLETIN

20

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 32 - NOVEMBRE 1980

I EDITO  
 II LES LUTTES Pour Vivre, étudier et travailler au pays  
 - CERAVER "Le plein emploi c'est possible"

- CHARBON  
 Plaquette Energie  
 - TEXTILE Intervention auprès du Préfet des travailleurs du pays d'OLMES.  
III LIBERTES

- Lettre ouverte au directeur de la SNIAS  
 - Lettre ouverte au Préfet et Recteur

IV SAINTE  
 - HOPITAL DES GRANDS BRULES

V CREATION D'ENTREPRISES  
 - Intervention au CÉSAR au sujet du salon pour la création d'entreprises.  
 - La COCMA

VI SITUATION EMPLOI

VII CALENDRIER D'ACTIVITE

EDITO

LE RENFORCEMENT DE LA C G T  
UNE TACHE PRIORITAIRE, QUI NE DEPEND QUE DE NOUS ...

La grande majorité de nos organisations, et c'est tant mieux, fait tout pour engager l'action. Mais toutes, face à la situation, face au pouvoir qui veut baillonner la C.G.T. en détruisant ses radios de lutte, en lui interdisant la presse, la radio, la télé, en agressant ses militants, face à la division syndicale, s'interrogent: avons-nous les moyens de faire face ?

Nous sommes tous conscients que l'action dépend de nous, de la C.G.T., et que les limites de l'action sont fonction de ce que nous sommes capables de faire.

S'en tenir à des moyens étroits amoindrit nos possibilités de développer notre activité.

Trois travailleurs sur dix, qui nous font confiance lors des élections professionnelles, sont syndiqués à la C.G.T. en MIDI-PYRENEES.

Est-ce suffisant ? Doit-on se contenter de ce que nous avons fait jusqu'ici pour renforcer la C.G.T. ? Certes, il y a eu des campagnes de renforcement. Elles se sont toutes soldées par des efforts épisodiques, conduisant ici à l'équilibre de nos forces, là à un léger tassement, là encore à une progression. Nos organisations ont accompli cet effort car elles ont eu la préoccupation de ne pas faire baisser leur potentiel de syndiqués.

Mais imaginons que nos syndicats transforment cet effort épisodique de stabilisation de nos effectifs, en grande bataille permanente, de masse de renforcement de la C.G.T. donnant des résultats sans précédent ?

Cette grande bataille du renforcement ne se fera pas si au préalable un plan de travail n'a pas été mis en place à tous les niveaux de nos organisations. Plan de travail qui tienne compte de l'implantation de l'UD, l'UL, de l'entreprise, des catégories de travailleurs qui y sont, des forces organisées, de l'influence des organisations syndicales et du potentiel de militants que nous possédons.

Ce plan de travail sera animé et suivi par un collectif à la tête duquel le secrétaire à l'organisation y consacrerait essentiellement son temps.

Pour que ce plan de travail soit suivi d'effet et se concrétise par des milliers d'adhésions nouvelles, il suffit que nos militants soient convaincus que le renforcement est une tâche prioritaire.

Combien d'actions de grandes envergures ont connu des succès éclatants parce qu'il y avait cette conviction profonde qu'il fallait le faire et bien le faire ? Quel déploiement de forces que la campagne d'élections prud'homales ?

De Septembre au 12 Décembre soit <sup>en</sup> 2 mois et demi, 504 entreprises ont été parrainées dans notre Région, 33 bases créées et 1001 adhésions nouvelles réalisées.

Il y avait eu au départ des tâtonnements, des insuffisances, mais quel résultat ?

.../...

Ce déploiement d'énergies avait un but : la victoire de la C.G.T. pour faire la démonstration, et nous avons réussi, que les travailleurs soutenaient les propositions de la C.G.T. contre le consensus.

Aujourd'hui toutes ces énergies se sont en partie recroquevillées. Il est temps et urgent de convaincre nos militants que :

- la remise des cartes 81 ne se fera pas sans eux,
- que l'effort financier extraordinaire demandé aux travailleurs, pour aider les luttes, ne se fera pas sans eux.

### CONVAINCRE ET AIDER -

Convaincre car sinon nos paroles sur le renforcement comme bataille prioritaire resteront vaines et aucune concrétisation ne se fera à la hauteur voulue. Cela risque d'être considéré comme une tâche au milieu d'autres.

Aider en quatre directions.

1 -

A faire mesurer au militant sa responsabilité dans la défense des intérêts des travailleurs, qui lui ont confié le mandat qu'il détient. Cette responsabilité l'oblige à accomplir son rôle avec sérieux, un sens du dévouement, que beaucoup envient aux militants de la C.G.T. Ceci est valable pour nos élus et mandatés, mais aussi pour des militants qui ont des responsabilités au niveau des UD.

2 -

A faire poser la question de l'adhésion en terme d'adhésion pour lutter et pour gagner.

Trop souvent nos militants s'interrogent sur comment faire adhérer, car ils "n'ont rien gagné" présentement sur un plan revendicatif. On a tendance à présenter l'adhésion comme un paiement à quelque chose d'obtenu. Il faut bien sûr en profiter: lorsqu'on a gagné pour que la victoire soit plus complète on fait adhérer. Mais là aussi il faut que ce soit présenté comme un moyen d'action pour d'autres victoires.

Il faut comprendre le militant, qui, s'il va au travailleur avec l'espoir de troquer un acquis revendicatif contre l'adhésion, se trouve démuné "si rien n'a été gagné". Lui et le travailleur ont l'impression que l'adhésion ne sert à rien.

Par contre, si l'adhésion est vue comme un premier moyen d'action et que cette adhésion est faite pour lutter, pour renforcer la lutte et pour gagner il n'y aura plus d'interrogation de la part de nos militants car en général ils savent pourquoi il faut lutter.

3 -

A proposer la vignette comme un instrument pour financer les luttes. De bons exemples sont donnés notamment dans les HAUTES-PYRENEES ou dans des entreprises comme la SÔFREM, nos militants ont placé 120 vignettes pour 130 travailleurs. Se servir du numéro encart V0 comme moyen de concrétisation et redoubler d'efforts dans ce mois de décembre pour placer toutes les vignettes et le timbre supplémentaire.

Il va y avoir les primes de fin d'année, le 13ème mois, les travailleurs savent faire l'effort qui convient lorsqu'il s'agit d'alimenter leurs luttes. Et ils se rendent compte, ils nous le prouvent aux élections professionnelles, que la C.G.T. est la seule organisation syndicale à les défendre.

4 -

A élever en qualité les forces de la C.G.T.

Pour élever le niveau de conscience d'une masse toujours plus grande de travailleurs il y a les idées, les solutions, les propositions, les actions de la C.G.T. Ces idées nos militants et nos syndiqués en sont ou devraient en être les porteurs. Or ces idées, ces propositions de la C.G.T. ne s'inventent pas. Il y a pour les propager, les faire connaître, la presse confédérale et en particulier la VO.

Nous diffusons 4 071 VO dans notre région. Seulement 361 bases diffusent la VO sur 1 304 bases organisées (1/4 environ).

Nous avons 9 000 militants élus et mandatés: Si nous imaginons que les VO diffusées sont lues par les militants il y en a encore 5 000 d'entre eux qui ne lisent pas C.G.T.

Dans nos démarches sur le plan renforcement, j'invite les secrétaires de syndicats à recenser les élus et mandatés de leur entreprise pour qu'ils s'adressent à eux personnellement pour, d'une part, qu'ils s'abonnent à la VO et d'autre part qu'ils soient les artisans du renforcement de la C.G.T. Ils seront d'autant plus les artisans de ce renforcement s'ils savent parler C.G.T.

Nous avons dans notre région environ 200 000 travailleurs qui nous font confiance lors des élections professionnelles. Parmi eux 9 000 militants élus et mandatés. Cela fait en moyenne 22 travailleurs à contacter pour 1 militant.

Durant trois mois 2 travailleurs par militant et par semaine.  
Est-ce utopique ?

Si chaque militant est convaincu qu'il faut le faire, outre la formulation et l'abondance des revendications nouvelles que ce contact va nous procurer, il y a là de larges possibilités de faire adhérer C.G.T.

Il suffit de vouloir le faire ...

RIBEIRA Bernard  
Secrétaire Régional



## ACTIVITES REGIONALES

JANVIER - NOVEMBRE 1980 -

11 JANVIER	Comité Régional CGT
14 "	Conseil Administration ASSEDIC et réunion préparatoire
18 "	Comité Economique et Social Régional
23 "	Réunion des Administrateurs Sécurité Sociale
1er FEVRIER	Journée d'Etude Régionale Responsables VO
4 "	Comité Economique Social Régional
13 "	Comité Régional C.G.T.
21 "	Journée d'Etude des délégués C.G.T. au FAF-AGEFOS PME
22 "	Réunion Régionale des trésoriers
29 "	Secrétariat Régional
7 MARS	Congrès UD Gers
11 "	Réunion Régionale Secteur Santé
17 "	Comité Régional CGT
17-21 "	Réception délégation Commissions Ouvrières d'Espagne (ARAGON)
21 "	Conférence de Presse sur relations CCOE - CGT
24-29 "	Participation Cl. BURRE ESPAGNOU et R. PERILLAT au stage confédéral sur les Comités Economiques et Sociaux Régionaux.
27 MARS	Congrès UD HAUTES-PYRENEES
10 "	Réunion Secrétariat Régional sur HOPITAL DES GRANDS BRULES.
4 AVRIL	Commission Régionale d'Apprentissage
11 "	Comité Régional CGT
19 "	Congrès UD LOT
21 "	Réunion à ST ETIENNE sur le problème du charbon
25 "	Secrétariat Régional
29 "	Comité Régional
22 MAI	Comité Régional de l'Emploi - délégation permanente.
6 JUIN	Comité Régional C.G.T.
10 "	Assemblée Générale AGEFOS-PME
19 "	Réunion avec la CERAVER -TARBES
20 "	Réunion inter-UD renforcement
26 "	Réunion Régionale Aéronautique
8 JUILLET	Conférence de presse au Salon de l'Aéronautique avec Fédération des Métaux
9 "	Commission Régionale Apprentissage.
3 SEPTEMBRE	Comité Régional de l'Emploi
12 "	Conférence de Presse du Comité Régional sur la rentrée et plan Sud-Ouest.
25 SEPTEMBRE	Délégation permanente - Comité Régional de l'Emploi.
26 "	Secrétariat Régional CGT
3 OCTOBRE	Cl. BURRE-ESPAGNOU participe à une réunion des Régionaux à la Confédé sur les Experts-Comptables.
9 "	Comité Général UD TARN et Conférence de Presse sur le Charbon à CARMAUX
15 "	Comité Régional CGT
16 "	Conférence de Presse sur l'Energie par le Secrétariat Régional à LA TRONQUIE
21 "	Conférence de Presse du Comité Régional sur les problèmes de SANTE et l'HOPITAL DES GRANDS BRULES.
30 "	Réunion inter-UD organisation
6- 7 NOVEMBRE	Réunion du Secrétariat Régional avec les délégués C.G.T. au CESR sur notre activité au Comité Economique.
13 NOVEMBRE	Stage Régional Enseignement
14-15 "	Secrétariat Régional
20 "	Congrès UD AVEYRON
	Comité Régional CGT

DATES A RETENIR

2 ET 3 DECEMBRE

CCN

SITUATION DE L'EMPLOI - SEPTEMBRE 1980

Au neuvième rang des régions françaises pour la population, MIDI-PYRENEES est, avec 62 326 chômeurs inscrits, également au neuvième rang pour le chômage en septembre. Sur ce plan au moins, la Région, n'est pas en retard.

A noter que les tripatouillages des chiffres, le nettoyage des fichiers et la désaffection à l'inscription provoquée par la modification du système d'indemnisation, n'ont pas fait baisser le nombre des chômeurs inscrits. On peut penser que ce nombre serait encore plus élevé sans ces tripatouillages.

Quelques données significatives :

La durée moyenne du chômage pour les travailleurs qui retrouvent un emploi, augmente de 8 jours par rapport à SEPTEMBRE 80.

Cette durée est de près de 170 jours, soit 5 mois et 20 jours.

Les licenciements pour motifs économiques, augmentent par rapport à SEPTEMBRE 1979 de 93 % (en septembre 80-974 licenciements). Les secteurs qui enregistrent le plus de licenciements sont :

L'HABILLEMENT et TRAVAIL DES ETOFFES qui passe de 7 licenciements en septembre 79 à 98 cette année,

LES CUIRS ET PEAUX, de 3 à 72

LE BATIMENT et les TRAVAUX PUBLICS de 139 à 257

et le COMMERCE non alimentaire de 114 à 153.

300 licenciements sont observés en HAUTE-GARONNE

249 dans le TARN

150 en ARIEGE.

Le nombre de journées de chômage partiel indemnisées est plus de 5 fois plus important au mois correspondant de l'année dernière. Le chômage partiel est donc en nette augmentation. Les réductions d'horaire touchent essentiellement le TARN dans l'industrie textile, les cuirs et peaux et la transformation des matières plastiques.

Le travail temporaire est lui aussi en sensible augmentation. Le nombre de contrat de travail temporaire est en accroissement, passant de 4 195 en AOUT 1979 à 4 823 en AOUT 1980, soit une augmentation de 15 %.

La durée moyenne de ces contrats est de son côté en augmentation de 2,9 % sur la même période.

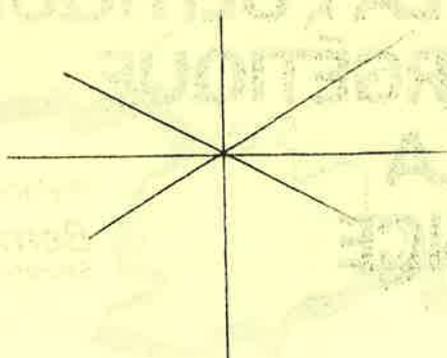
EN CONCLUSION les indicateurs du chômage sont tous en progression. Ils traduisent une situation qui va en s'aggravant par rapport à la même période de 1979.

Militantes, Militants aidez-vous de la brochure du Comité Régional pour faire connaître à l'opinion publique la vérité pour que les travailleurs, les populations régionales ne laissent pas mourir ce qui est une de nos fiertés régionales : la mine, la richesse de notre sol.

(Les 800 000 Tonnes annoncées dans la brochure sont sur CARMAUX et non DECAZEVILLE comme c'est imprimé par erreur).

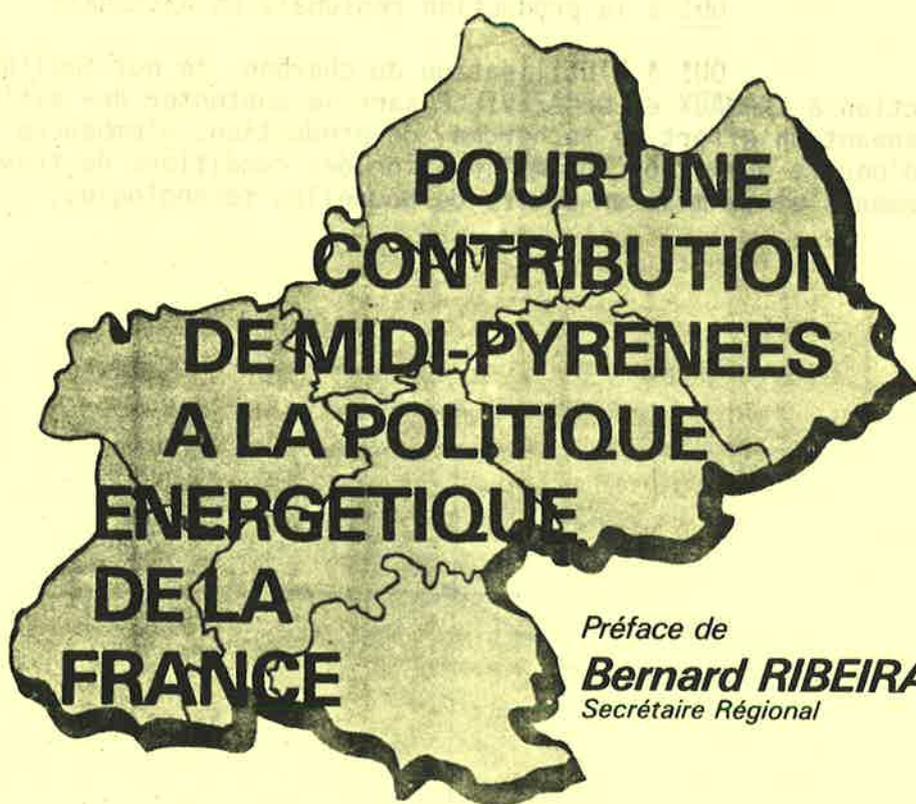
OUI à la production régionale et nationale

OUI à l'utilisation du charbon, ce qui implique le développement de la production à CARMAUX et DECAZEVILLE sans se contenter des estimations actuelles mais en engageant un effort de recherche, de production, d'embauche et de formation d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'amélioration des conditions de travail, de sécurité, d'investissements et de mise en oeuvre de nouvelles technologies.



**COMITE REGIONAL  
MIDI-PYRENEES**

**cgt**



*Préface de*

**Bernard RIBEIRA**  
*Secrétaire Régional*

**ARIEGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE  
HAUTES-PYRENEES - LOT - TARN - TARN ET GARONNE**

"Cette brochure est une synthèse des analyses et positions du Comité Régional C.G.T. Midi-Pyrénées, en matière d'énergies. Elle apporte des réponses à un bon nombre d'interrogations, fait connaître notre lutte... pour combattre la politique démentielle actuelle du tout nucléaire, pour contraindre le pouvoir à arrêter la liquidation de l'industrie française du charbon."

Toulouse, le 23 Octobre 1980

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur  
SNIA Aérospatiale Toulouse

Monsieur le Directeur,

*Des évènements que nous considérons comme d'une extrême gravité se passent dans les trois usines de la SNIA Toulouse, usines qui sont sous votre autorité.*

*Les atteintes graves aux libertés constitutionnelles, à la liberté d'opinion, ne font que s'amplifier, à l'encontre essentiellement des militants de la C.G.T.*

*La liste est longue :*

- *Interdits professionnels : tous les Agents de Maitrise, membres de la C.G.T., ont été remplacés et déchus de leur responsabilité.*
- *Etre syndiqué à la C.G.T. est un frein à la promotion, l'augmentation, un blocage dans le déroulement de carrière.*
- *Les collecteurs sont mutés d'une usine à l'autre.*
- *Un militant muté de même pour délit d'opinion, Aucune raison professionnelle ne justifie ces mutations.*
- *Fouille des bureaux, des tiroirs, des meubles d'atelier, pendant la nuit, en l'absence des intéressés.*
- *Placards des vestiaires, tiroirs, ouverts en présence des gardes ; de même que les sacs aux entrées ou devant les ateliers et services.*
- *Des photos disparaissent des bureaux et ateliers, y compris celles des enfants des travailleurs.*
- *Utilisation d'un service de gardiennage « musclé » et de son chef, à des fins répressives et de basse police sans lien avec la sécurité.*
- *La nuit, des gardes, matraques à la main, « se promènent » de plus en plus souvent, autour des travailleurs en équipes. Tout un dispositif est mis en place pour barrer la C.G.T. ; la hiérarchie doit s'y soumettre.*

*Plus la C.G.T., ses militants, ses syndiqués, défendent leur industrie aéronautique et l'indispensable diversification de ses productions (bi CFM 56 ...) devant la démission du pouvoir,*

*plus ils défendent la place de la France dans cette industrie, face à la place laissée à la RFA pour satisfaire sa volonté de maîtrise d'oeuvre,*  
*plus ils défendent la stabilité de l'emploi nécessaire à une industrie de pointe et à son avenir, face aux milliers d'emplois précaires que vous avez accumulés,*  
*plus ils réclament l'embauche indispensable pour un travail de qualité et pour en améliorer les conditions,*  
*plus ils défendent leurs hautes compétences professionnelles bradées par une déqualification généralisée et des salaires dont le pouvoir d'achat est en baisse constante,*  
*plus ils revendiquent la possibilité d'expression et l'esprit de responsabilité, la justice et la considération,*  
*plus vous restreignez les libertés individuelles et collectives et plus vous portez atteinte aux libertés garanties par la Constitution Française.*

.../...

*Le Tribunal de Toulouse a déjà condamné des représentants de la SNIA pour atteinte aux libertés.*

*Les méthodes actuelles auxquelles vous avez recours rappellent de sombres souvenirs aux anciens. Quant aux plus jeunes ils apprennent, grâce à vous, le prix de la liberté.*

*La liste des noms des travailleurs, la plupart adhérents de la CGT, martyrs de la liberté, qui s'étale sous vos yeux sur la stèle de St Eloi, devrait vous inciter à un minimum de respect, sans aller jusqu'à la noblesse. La liberté en 1980 n'est pas autre que celle chèrement payée par ces camarades.*

*La C.G.T. vous accuse, avec tous les travailleurs qu'elle représente, de ne pas respecter la législation française, encore moins les droits de l'homme, en matière de liberté d'opinion et d'inciter votre hiérarchie à l'enfreindre.*

*Pour appliquer votre politique contraire aux intérêts de notre Région, de notre Pays, vous avez besoin, car vos autres méthodes s'avèrent inefficaces, de créer un contexte propice à tous les débordements. Cette responsabilité que vous prenez est contraire aux bases même de la démocratie et de la liberté. Nous condamnons de telles méthodes et nous vous rendons responsable du climat malsain, suspicieux et plein d'insécurité qui règne dans vos usines.*

*La violence est l'arme des faibles. Vous étalez votre faiblesse et celle de l'idéologie que vous défendez.*

*Les tracasseries, les enquêtes policières, le climat insupportable que vous faites peser est cause déjà de nombreux traumatismes ou déséquilibres nerveux. Votre responsabilité, et la vôtre seule, est directement engagée par rapport à tout événement grave qui pourrait survenir chez l'un ou l'autre travailleur poussé à bout. La C.G.T. vous met solennellement en garde. Les armes que vous utilisez pour tenter d'abattre tous ceux qui ont des idées contraires aux vôtres, en particulier les militants de la CGT, sont d'un maniement dangereux. Vous pouvez atteindre les personnes, mais vous ne ferez pas taire la CGT. Il vaut mieux que vous en preniez conscience avant que le malheur ne frappe une famille de travailleur.*

*Plutôt que la pratique de telles méthodes, les travailleurs attendent le règlement positif par la négociation de l'ensemble de leurs revendications.*

*Nous vous prions de recevoir nos salutations.*

**PIVOTSKY Edouard**  
Secrétaire de l'USTM-CGT

**BAUDELLOT Jean-Claude**  
Secrétaire UD CGT 31

**GENSOUS Henri**  
Secrétaire régional FTM-CGT

**RIBEIRA Bernard**  
Secrétaire Comité Régional CGT

LETTRE OUVERTE à

et Monsieur le Préfet de Région  
Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse

le 25 OCTOBRE 1980

Le COMITE REGIONAL C.G.T. a appris l'exclusion de l'ECOLE NORMALE DE CAHORS, de 3 élèves instituteurs.

Avec les éléments en notre possession, nous considérons qu'il s'agit de véritables "Interdits professionnels".

Nous fondons notre jugement sur les faits suivants :

- les normaliens anciennement suppléants et remplaçants dans l'Education Nationale avaient obtenu leur 8 "unités de formation" - c'est-à-dire leur examen sanctionnant leur première année d'étude.
- les professeurs de l'Ecole Normale consultés se sont catégoriquement opposés à ces 3 exclusions.
- les conditions dans lesquelles a été prise cette décision (qui excluent toute possibilité de recours juridique des intéressés) prouvent qu'elle n'a rien à voir avec des critères pédagogiques. Elle s'apparente à la volonté délibérée d'éliminer des Elèves Instituteurs qui ont eu une attitude critique vis-à-vis des décisions de l'Administration lors de la rentrée 1979.

Nous rappellerons que c'est en septembre 1979- soit une semaine avant la rentrée scolaire - que les normaliens suppléants et remplaçants de l'Education Nationale reçus au concours interne dans leurs départements respectifs (AVEYRON, HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-et-GARONNE), ont été informés qu'ils étaient regroupés à CAHORS.

Cette mesure entraînant des difficultés matérielles et familiales importantes (frais de déplacement non remboursés) et son caractère autoritaire, ne pouvait qu'être la source de conflits.

Tout prouve donc, que c'est l'activité militante de ces 3 normaliens dans le contexte rappelé ci-dessus, qui est sanctionnée.

Il s'agit bien d'une mesure intolérable d'intimidation, visant le droit élémentaire de l'individu à la critique des conditions de vie et de travail qui lui sont imposés sans la moindre concertation.

Le COMITE REGIONAL C.G.T. exige la réintégration de ces normaliens mis au chômage sur des critères inavoués totalement étrangers à des considérations pédagogiques.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

RIBEIRA Bernard,  
Secrétaire Régional

LETTRE OUVERTE à

Monsieur le Préfet de Région  
et Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse

le, 25 OCTOBRE 1980

OBJET: Carte Scolaire Académique

Le journal officiel du 27 SEPTEMBRE 1980 publie l'arrêté du 15 Septembre portant sur la composition de la Commission académique de la carte scolaire.

A l'article 2, alinéa 4 de cet arrêté, il est stipulé que doivent figurer dans cette Commission :

"Quatre représentants des professions, nommés par le recteur, à savoir : un pour le secteur du commerce, un pour le secteur de l'industrie, un pour le secteur de l'agriculture et un pour le secteur des métiers."

Nous avons à maintes reprises souligné le rôle des organisations syndicales de travailleurs dans les domaines de l'économie et de la vie régionale.

En tant que COMITE REGIONAL C.G.T., nous nous préoccupons de l'avenir de centaines de milliers de jeunes scolarisés dans le pré-élémentaire, l'élémentaire, le second degré long et technique et l'enseignement supérieur.

Autant de préoccupations et de raisons qui nous conduisent à estimer être de véritables représentants de la profession.

De là découle naturellement notre souhait déjà affirmé en juillet, par notre Confédération à Monsieur le Ministre de l'Education, de voir des représentants de notre Organisation siéger dans la Commission académique de la carte scolaire qui vient d'être créée.

D'autre part, le 3 Septembre 1980 une délégation de l'UNION DEPARTEMENTALE C.G.T. de la HAUTE-GARONNE a été reçue par Monsieur DUCHESNE, Inspecteur d'Académie, suite à une demande d'audience faite à Monsieur le Recteur et à cette occasion nous avons précisé les motifs justifiant la présence de la C.G.T. dans la Commission Académique de la carte scolaire.

Nous vous demandons de considérer cette nouvelle démarche comme une démarche officielle en vue de notre représentation dans cette Commission et de nous faire connaître les suites que vous entendez lui donner.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour expliciter, plus en détail, le sens de notre démarche.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le  
à l'assurance de notre considération distinguée.

RIBEIRA Bernard  
Secrétaire Régional

LETTRE OUVERTE à

Copie à

Monsieur le Préfet de Région  
 Monsieur le Président du Conseil Régional  
 Monsieur le Président du CESR  
 Monsieur le Maire de TOULOUSE  
 Messieurs les Chefs de Groupe des partis politiques au Conseil  
 Général de la HAUTE - GARONNE

1e 14 OCTOBRE 1980OBJET:

Création d'un Centre de  
 GRANDS BRULÉS A TOULOUSE

Notre région, première de par sa superficie neuvième par sa population, n'a pas d'hôpital ou de centre de grands brûlés. C'est la seule. Lorsque des accidents arrivent les brûlés sont dirigés, là où il y a de la place vers LYON-MONTPELLIER ou BORDEAUX.

C'est une situation anormale qui nécessite que lors du budget 1981 des crédits soient alloués à la construction d'un centre de grands brûlés sur TOULOUSE et que cette construction se concrétise.

Qu'est-ce qui motive notre démarche ?

Arguments numériques.

Il y a environ 820 brûlés par an en MIDI-PYRENEES dont 125 gravement. Vingt-cinq d'entre eux sont évacués hors TOULOUSE.

Outre les accidents de la route, les accidents domestiques dont les enfants et les personnes âgées sont parmi les plus touchés, il y a des brûlures occasionnées par le travail, dont certains travaux, certaines fabrications sont plus ou moins propices à ce risque d'accident.

En MIDI-PYRENEES, sans vouloir dresser une liste exhaustive, nous citerons des entreprises ou des professions où l'accident de brûlure est plus fréquent qu'ailleurs et peut même avoir des conséquences catastrophiques. Il s'agit :

- des Centres EDF (postes HT)
- de l'APC
- de la POUDRERIE (explosifs)
- de la CARTOUCHERIE (centre pyrotechnique)
- des CHEMINOTS
- des POMPIERS
- de la SOFREM à MARIGNAC
- des usines PECHINEY en ARIEGE et HAUTES-PYRENEES (métal en fusion 1 000 °)
- de CREUSOT LOIRE à PAMIER
- des MINEURS du TARN et de l'AVEYRON
- de l'ARSENAL de TARBES (pyrotechnie)
- de la VIEILLE MONTAGNE à DECAZEVILLE
- des AFD à DECAZEVILLE.

Pour ne citer que trois de ces secteurs EDF- CHEMINOTS - PECHINEY à LANNEMEZAN on y a relevé-39 accidents de brûlures dont 3 mortels - dans les trois dernières années.

Arguments médicaux et humains-

Nous ne développerons pas le thème médical qui dépasse nos compétences, mais des études faites, d'une part par le Professeur COSTAGLIOLA qui sous le titre "Gardarem lou Cremat" dans la revue médicale de TOULOUSE en 1978, d'autre part, une thèse présentée par Monsieur Michel DUPRAT en 1979 sur "Plaidoyer pour un centre de grands brûlés à TOULOUSE" fournissent des arguments médicaux qui militent à ce qu'il y ait un centre de grands brûlés à TOULOUSE.

.../...

Nous pensons qu'évacuer des blessés n'est pas une solution pour les risques que cela fait courir aux malades.

- Il faut trois heures de transfert et 70 % des brûlés transférés meurent dans les centres qui les accueillent.

- Un grand brûlé est souvent traumatisé par son accident et les séquelles que celui-ci va lui laisser. Le fait d'être séparé de sa famille ne peut qu'aggraver son état.

### Problèmes d'économies

Les brûlés à moins de 20 % de la surface corporelle sont soignés à l'HOPITAL RANGUEIL dans le service du Professeur COSTAGLIOLA, chirurgie plastique, dans un service où la compétence des personnels n'est nullement mise en cause, mais où les chambres des brûlés sont intégrées dans le service avec des risques infectieux que représentent ces ensembles de malades.

Une journée chiffrée en 1979 coûte 718 FRS, ce qui montre l'insuffisance en personnel et matériel important quand on sait qu'une journée en soins intensifs coûte 2 304 FRS.

Pour les brûlés nécessitant leur évacuation hors TOULOUSE, elle s'effectue le plus souvent, à cause de l'urgence, par avion privé dont le coût s'élève à 9 000 FRS.

Ce seul fait, au delà de la rentabilité des soins et du problème humain qu'engendrent ce déplacement fait perdre la valeur financière de 6 jours de soins dans un centre de grands brûlés.

En une année, sur MIDI-PYRENEES, cela correspond - 25 brûlés évacués - à 150 jours de soins perdus en déplacement.

Si nous estimons le coût du centre à 4 000 000 de frs pour 15 lits, le seul fait de ne plus évacuer les malades, celui-ci sera remboursé en 16 ans par les économies réalisées plus tôt même compte-tenu de l'inflation.

Au moment où le gouvernement fait grand bruit sur les économies de santé, un centre de grands brûlés à TOULOUSE est à n'en pas douter une base économique qui aurait notre accord, celui des populations et des travailleurs car il serait rentable à plus d'un titre :

- sur le plan humain
- sur le plan des soins
- financièrement
- sur le fait que notre région ne serait pas inefficace devant des catastrophes comme celle de LOS-ALFAQUEZ.

- sur le plan de l'emploi, puisqu'il faudrait pour notre région à raison d'un lit pour 150 000 habitants, 15 lits et un effectif d'environ 80 personnes.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de vouloir bien prendre en considération notre démarche.

Ce "Centre de Grands Brûlés" est indispensable pour la survie des grands brûlés et leur guérison dans les meilleures conditions physiques et psychologiques, il est créateur d'emplois et fait faire des économies à la Sécurité Sociale et aux collectivités locales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

RIBEIRA Bernard, Secrétaire Régional

LA COCMA A ALBI :

MALGRE L'OPPOSITION ACHARNEE DES CASSEURS ...  
 LES TRAVAILLEURS, AVEC LA C.G.T.  
 SE BATTENT POUR SAUVER DES EMPLOIS

UNE ENTREPRISE EN EXPANSION

LA S.A. LIMOUZY, vieille entreprise albigeoise, était spécialisée dans les travaux de charpente métallique, chaudronnerie mécano-soudure, serrurerie industrielle et aluminium.

Occupant un bon créneau de production, elle amorçait vers 1965 un rapide processus d'expansion, augmentant la surface de ses ateliers et bureaux de quelques 3 400 m<sup>2</sup> en quelques années et passant d'une trentaine d'employés à près de 140 en 1976.

Bref, tout avait l'air de bien aller, lorsque ...

UN DEPOT DE BILAN DOUTEUX

Le 27 Octobre 1978, la S.A. LIMOUZY dépose son bilan. La raison officielle exprimée devant le Comité d'Entreprise était le manque de commandes.

Or, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée des actionnaires, le 30 Juin précédent, concluait ainsi: "Dans la conjoncture actuelle, toujours mauvaise, les prévisions à long et moyen terme sont difficiles à établir. A court terme, la charge de travail est satisfaisante"

Il y a donc bien du travail. D'ailleurs, par la suite les conclusions de l'expert du Comité d'Entreprise, Jean MAYNIE, après 4 mois de recherches font état d'une situation peu claire dans les documents comptables, ce qui laisse penser à un dépôt de bilan frauduleux.

L'OCCUPATION PAR LES TRAVAILLEURS ...

... malgré les difficultés.

Dès le dépôt de bilan, 75 travailleurs, avec leur syndicat C.G.T., décident donc l'occupation de l'usine, conscients qu'elle peut et doit vivre.

Tout de suite les manoeuvres de la direction tentent de briser l'action. Avec la complicité de certains cadres, elle organise le 18 Novembre une réunion - houleuse - du personnel pour essayer de faire cesser l'occupation.

En vain: Les travailleurs, à bulletins secrets, se prononcent majoritairement pour la continuation du mouvement. Cependant, dès ce jour, le nombre d'occupants tombe à 45.

En Janvier 1979, les difficultés se faisant sentir dans les familles, le nombre d'occupants diminue encore jusqu'à 35.

..../....

LA CONSTITUTION D'UNE COOPERATIVE ...

Alors, en MARS 1979 les 35 travailleurs restant décident la constitution d'une coopérative de production.

Avec l'aide du SYNDICAT C.G.T. et de la direction de la VERRERIE OUVRIERE D'ALBI, une société d'étude est mise en place, la S.C.E.R.E.L.

Celle-ci s'installe rapidement et mène les études nécessaires pour aboutir à la création de la COCMA (COOPERATIVE OUVRIERE DE CONSTRUCTION METALLIQUE ALBIGEOISE) avec propositions précises de conditions de location des locaux au syndic.

Le 5 NOVEMBRE 1979, 800 personnes assistent au meeting de reprise organisé par la C.G.T.

Dès lors quelques commandes arrivent peu à peu et en SEPTEMBRE 1980 avec des commandes de la VERRERIE OUVRIERE D'ALBI et des P et T, la charge de travail est suffisante pour occuper 17 personnes. La paye est assurée régulièrement, la TVA reversée, l'URSSAF et l'ASSEDIC payées.

En OCTOBRE 1980, la COCMA compte 23 embauchés.

LES BATONS DANS LES ROUES DU POUVOIR ET DE SES LARBINS

Mais ce n'est pas sans se battre que la COCMA peut vivre :

EN SEPTEMBRE 1979 assignation en référé des travailleurs avec demande d'expulsion par le Syndic et la S.A. LIMOUZY Riposte par une grosse mobilisation des travailleurs de l'albigeois.

Le 29 OCTOBRE, les travailleurs qui ont à faire redemarrer l'entreprise en NOVEMBRE doivent vigoureusement intervenir auprès du Syndic pour avoir l'autorisation de faire rétablir par E.D.F. le courant électrique.

Le 30 OCTOBRE, il faut mettre en fuite un prétendu acquéreur de l'entreprise qui se présente dans les ateliers.

L'expulsion est prononcée par le Tribunal le 17 DECEMBRE 1979: il faut reprendre l'occupation totale de jour et de nuit avec l'aide des travailleurs de l'albigeois.

Les réveillons de NOEL et du PREMIER JANVIER se font dans l'entreprise avec plus de 50 travailleurs.

FIN FEVRIER 1980 avec les mineurs et la VERRERIE OUVRIERE D'ALBI blocage des ponts d'ALBI entre 13 et 14 heures provoquent une paralysie unique dans l'histoire de la ville.

LES MANOEUVRES SORDIDES

En SEPTEMBRE 1980 la COCMA, qui travaille pour les P et T apprend que le Préfet du TARN est intervenu auprès des administrations pour qu'elles refusent leurs commandes à la COOPERATIVE. Demande d'explication à la Préfecture, qui confirme et promet... de persister.

Dès le lendemain, 3 500 pétitions exigeant le règlement de la situation sont sur son bureau.

Dans le même temps un vote est organisé auprès de la population: en 4 jours, 3 000 bulletins sont recueillis et expédiés au Préfet.

Sous prétexte que la Société n'a pas de statuts juridiques, la CHAMBRE DE COMMERCE lui fait des difficultés pour son implantation sur une zone industrielle, implantation prévue afin de libérer les locaux de l'ex- SOCIETE LIMOUZY.

Or, les "autorités compétentes" ne semblent pas décidées à favoriser une solution rapide. Le Tribunal de Commerce avec la complicité des pouvoirs publics fait trainer en longueur: pour refuser leur concours et faire obstacle à la COOPERATIVE, le pouvoir et ses sbires se servent d'un prétexte qu'ils créent eux-mêmes.

UNE EXISTENCE MENACEE... CONFIEE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DE LA C.G.T.

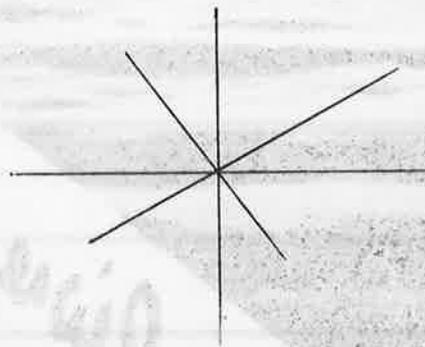
Aujourd'hui, la COCMA n'a toujours pas de statuts juridiques, pas d'existence légale; c'est la SCREL qui embauche et qui traite les marchés alors que le statut de cette Société ne prévoit pas de façon claire cette démarche. Cela est dû à la mauvaise volonté du Pouvoir.

De même que lui est dû le fait que la COCMA n'a reçu aucune aide de l'Etat, de la Région ou du Département, alors que les subventions sont si juteuses pour certains.

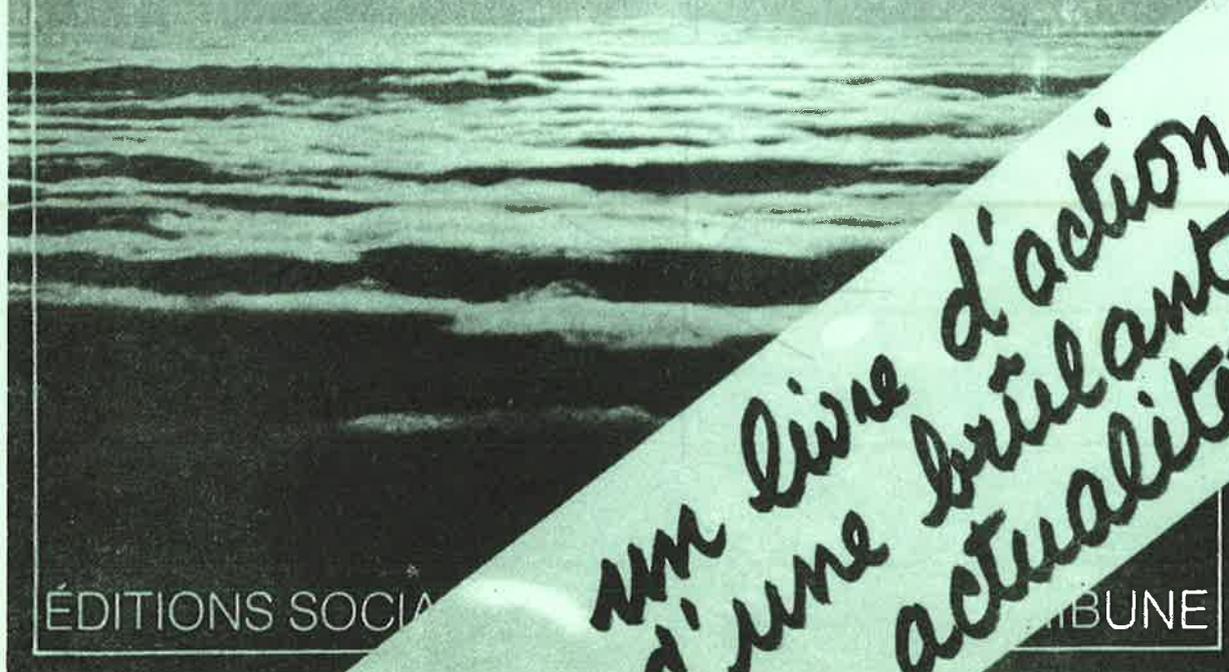
Il n'est accordé à la COCMA aucun escompte bancaire, aucun découvert. Elle doit travailler avec ses seules finances propres (l'argent des travailleurs). Les clients ne paient qu'à 60 ou 90 jours alors que les fournisseurs réclament un paiement comptant etc...

La bataille continue donc pour la survie de plusieurs dizaines d'emplois. Contrairement aux casseurs de notre économie régionale, et contre eux, les travailleurs de la COCMA, ceux de tout l'albigeois, avec la C.G.T., sauront se battre encore pour leur emploi.

En fêtant avec les travailleurs de l'Entreprise, le 5 NOVEMBRE dernier, le premier anniversaire de la reprise, notre Secrétaire Régional et la délégation du Comité Régional qui l'accompagnait, ont voulu affirmer bien haut que la C.G.T., en ce qui la concerne, a bien l'intention de tout faire pour que ce premier anniversaire de la COCMA soit suivi de nombreux autres.



# HENRI KRASUCKI SYNDICATS ET UNITE



*un livre d'action  
d'une brûlante  
actualité...*

ÉDITIONS SOCIALES

TRIBUNE

L'IRDI (projet SAVARY) et la "FONDATION" (projet DOUMENG)

---

BULLETIN REGIONAL N° 32 - NOVEMBRE 1980 -

Il doit être clair avant toute chose que les opinions qui vont être émises ne visent que les projets en discussion et non les personnes qui les ont imaginés, leurs intentions et leur savoir faire.

Ceci dit, quelques remarques d'ensemble s'imposent :

D'abord que, dans les deux cas, il s'agit de financements supplémentaires, nouveaux: Ce qui sous-entend que les mécanismes actuellement en place sont tenus par tous pour insuffisants, même s'ils sont déjà nombreux et variés.

Mais cela signifie aussi sans doute que l'amélioration de ce qui existe est tenu pour impossible ou tout au moins difficile. Ce serait peut-être à examiner, d'abord.

On conclut en tout cas qu'il faut trouver autre chose.

Même si ce n'est pas précisément la vocation d'une organisation syndicale de salariés, cela n'est pas pour nous déranger.

Ce qui pose par contre problème, c'est qu'on décide, comme c'est le cas pour les deux solutions étudiées, d'y impliquer plus ou moins les assemblées régionales, et spécialement le CESR, organe d'étude et de consultation.

Nous sommes dès lors conduits à nous demander:

1°) Si les avantages attendus des initiatives envisagées sont de nature à favoriser ce "décollage économique" de la Région que chacun estime indispensable.

2°) Si les objectifs que l'on nous propose justifient dans l'un ou l'autre cas, la caution au moins morale et dans un cas financière que l'on demande à l'établissement public régional.

C'est parce que nous pensons que non que nous nous abstiendrons sur les deux projets, pour des raisons que pour être différentes selon les projets, ne s'en rejoignent pas moins quant au fond.

A propos de l'IRDI, nous relevons, comme d'autres, qu'il y a une sérieuse marge entre les intentions de départ et le résultat qui nous est proposé après deux ans de discussion avec le gouvernement.

Ainsi n'y-a-t-il ni désencadrement du crédit, ni bonification des prêts.

Cela situe, au passage, les limites de la "bonne volonté" du Gouvernement à l'égard de MIDI-PYRENEES, puisque sa participation à l'aide au financement se limitera à prendre une part - imprécise - au fonds de garantie et au paiement de l'équipe d'experts.

Il en résulte en tout cas un montage de portée limitée et dont on a quelque peine à imaginer le fonctionnement et à mesurer l'intérêt exact.

L'objectif est de parvenir à rassembler 40 MF.

C'est bien peu par rapport aux besoins puisque d'après la note financière annuelle de la BANQUE DE FRANCE le solde des prêts d'équipement consentis en 1979 aux entreprises de la Région est de 926 MF (881 pour les établissements bancaires et 45 pour la société de développement régional TOFINSO).

Il se peut que ce capital soit souscrit, surtout si quelque pression s'exerce sur les entreprises nationales (ELF AQUITAINE-SNIAS-EGF) car pour les autres souscripteurs potentiels on peut se demander si la seule garantie partielle des risques encourus sera suffisamment incitative.

.../...

En admettant que tel soit le cas, le résultat des mécanismes mis en place sera d'engager la responsabilité de l'EPR et les finances de la Région dans la garantie d'opérations dont l'initiative de la mise en place et la surveillance de la gestion lui échapperont.

Car ni les censeurs ni les experts ne suffiront à empêcher que le conseil d'administration ne se détermine en fonction des seuls intérêts de ses actionnaires.

Cela exige surplus une construction administrative supplémentaire dont le rôle spécifique et les rapports des divers éléments ne sont ni très clairs ni très rassurants quant à leur efficacité.

Il semble d'ailleurs que les vertus de ce projet soient généralement tenues pour limitées, puisqu'on a souvent entendu dire = "Mieux vaut peu que rien". C'est à voir.

Car si les effets positifs restent bien problématiques, ce qui est sûr en tout cas c'est l'engagement de l'Etablissement Public Régional (EPR) dans des opérations dont il n'aura ni l'initiative, ni le contrôle.

Il y a au surplus le danger de donner à l'opinion publique l'illusion que de tels mécanismes sont de nature à favoriser, de manière appréciable, le développement économique, le recul du chômage, la garantie de l'emploi, dans la Région, et de masquer en définitive l'insuffisance des décisions prises en ce domaine.

Ce n'est pas le cas et mieux vaut le dire.

Pour nous le rôle de l'EPR, et plus particulièrement du CESR devrait être :

- ° de recenser de manière précise les besoins de la Région en matière de financement pour la défense, l'extension et la création d'entreprises.
- ° de réfléchir à une hiérarchisation des projets,
- ° d'obtenir de l'Etat l'affectation des moyens indispensables,
- ° alors seulement d'étudier et de décider les actions complémentaires éventuelles qui pourraient lui sembler intéressantes à des moments ou dans des cas donnés.

Quant au deuxième projet, il faut d'abord admettre qu'il n'est pas au même stade d'élaboration et qu'il ne constitue, pour le moment qu'un schéma de réflexion et d'étude.

Tel qu'il est, il présente, par rapport à l'IRDI, maints aspects positifs :

- le niveau des crédits à dégager est nettement plus significatif,
- un certain désencadrement du crédit est envisagé, de même qu'une bonification des prêts,
- son fonctionnement est simple, sans structure nouvelle.
- il n'impose à l'EPR aucune charge supplémentaire.

Mais ce n'est qu'après le franchissement de la censure gouvernementale que l'on pourra raisonnablement porter un jugement définitif.

Il reste pourtant d'ores-et-déjà que la construction générale demeure la même que dans le cas du premier projet, et cela n'est pour étonner puisqu'il est tributaire du même cadre et qu'il participe de la même démarche.

Dans la courte introduction du projet, il est question d'en appeler à la solidarité des entreprises de la Région pour assurer ou tout au moins dynamiser le développement régional.

Pour nous, le seul élément incitatif, dans le système dit libéral reste l'intérêt, et c'est bien d'ailleurs sur cette idée qu'est fondée la structure de la "fondation", comme celle de l'IRDI".

Quelles que puissent être les intentions de certains souscripteurs, il reste que les fonds seront toujours redistribués par ceux qui les auront apportés et en fonction de l'intérêt qu'ils en escomptent.

Que ces mécanismes fonctionnent en dehors de l'EPR, c'est aux apporteurs d'en décider, le CESR peut appuyer des demandes relatives au désencadrement du crédit et à la bonification des prêts.

Mais le CESR n'a rien à faire selon nous dans un comité de gestion où il ne peut avoir aucune influence déterminante, alors qu'aux yeux de l'opinion il apparaîtra comme cautionnant les décisions qui y seront prises.

Une dernière remarque, et même une suggestion.

Si le gouvernement admet la "défiscalisation" des versements à la fondation, ce qui par parenthèse s'analyse en un transfert d'impôts sur les salariés, il acceptera en définitive une dépense nouvelle qui pourrait atteindre 50 % des fonds recueillis.

Pourquoi, sans passer par les montages envisagés, ne verserait-il pas cette subvention à un fonds régional d'aide au financement des entreprises, dont la gestion pourrait alors revenir, sans risques ni financiers ni moraux, à l'EPR ?

BREVE NOTE EXPLICATIVE POUR NOS MILITANTS

LA FONDATION

Le document reproduit par LA DEPECHE est suffisant, me semble-t-il.

C'est le premier texte distribué.

Un correctif technique a été donné en commission. Il ne change rien au montage général.

(voir texte ci-joint)

N.B La C.G.T. s'est abstenue sur les 2 projets.

La C.F.D.T. a voté pour l'IRDT (projet SAVARY) et s'est abstenue sur la FONDATION (projet DOUMENG)

Les autres Organisations comme l'ensemble de CESR ont voté pour les deux projets.

# Une initiative de Jean Doumeng

## La « Fondation pour le développement économique de Midi-Pyrénées »

Le mois dernier, lors de la session du Comité économique et social, Jean Doumeng avait lancé l'idée d'une fondation destinée à favoriser le développement économique de Midi-Pyrénées, notamment par un mécanisme d'assistance financière aux petites et moyennes entreprises. Cette proposition sera discutée à fond lors de l'assemblée plénière du Comité économique et social le mois prochain. Nous sommes en mesure de révéler aujourd'hui les données précises de ce projet de fondation, telles qu'elles ont été déposées auprès du préfet et du gouvernement. Nous croyons d'ailleurs savoir que

l'Elysée a commandé une étude de cette initiative, dont l'importance ne lui a pas échappé, car un rejet par et simple signifierait en soi que le plan du Grand Sud-Ouest est un leurre. D'autant que, tout compte fait, ce processus de défiscalisation et de désencadrement du crédit ne léserait pas les intérêts de l'Etat. Bien entendu, Jean Doumeng est prêt à souscrire le premier et substantiellement au lancement de cette fondation, sur laquelle nous souhaiterions recueillir le sentiment des principales personnalités politiques et économiques de notre région. — R. M.

### Défiscalisation et désencadrement du crédit

Pour permettre le développement économique de Midi-Pyrénées par la création d'entreprises nouvelles et le renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises, nous proposons la création d'une fondation régionale qui aurait pour objet la bonification des intérêts des emprunts réalisés par ces entreprises dans le cadre du plan régional de développement destiné à la création d'emplois et au renforcement de l'équilibre rural.

Les emprunts seraient accordés par les établissements financiers de la place et sous leur personnalité, la fondation accordant pendant cinq ans, une bonification de 2% sur le taux d'agios des emprunts accordés.

Pour faciliter le plan régional de développement, les emprunts bonifiés seraient désencadrés pour les établissements prêteurs et le montant total de désencadrement pourrait atteindre cent millions de francs par an.

L'équilibre financier de la fondation serait obtenu sur la base d'une souscription volontaire des entreprises de la région Midi-Pyrénées.

Les sociétés qui souscriraient

à la fondation auraient le droit d'imputer la souscription comme une charge de l'entreprise jusqu'à 1% de leur chiffre d'affaires.

Il est évident que les entreprises régionales les plus prospères qui dégagent un cash-flow participeraient d'autant plus facilement au développement régional de la région que leur libéralité serait déductible de leurs charges.

Le désencadrement de cent millions de francs par an pendant cinq ans représente un soutien à l'investissement régional supplémentaire de cinq cent millions de francs. La fondation supportera une charge de bonification de 2% l'an, soit :

— 100.000.000 F x 2%  
= 2.000.000 F la première année;

— 200.000.000 F x 2%  
= 4.000.000 F la deuxième année;

— 300.000.000 F x 2%  
= 6.000.000 F la troisième année;

— 4.000.000.000 F x 2%  
= 8.000.000 F pour la quatrième année;

— 500.000.000 F x 2%  
= 10.000.000 F la cinquième année.

La création de la Fondation

pour le développement économique de Midi-Pyrénées est destinée à faciliter le décollage économique de Midi-Pyrénées et n'exige aucune structure nouvelle.

Les établissements financiers de la place proposent les dossiers, la bonification est décidée par un comité restreint comprenant le Comité économique et social, des représentants des souscripteurs à la fondation.

Le Comité rend compte à la fondation et au Comité économique et social.

Le Comité économique et social demandera au Comité régional de soutenir cette initiative et demandera au ministère des Finances de désencadrer les établissements financiers de la région Midi-Pyrénées dans le cadre des crédits bonifiés accordés.

Un règlement intérieur établi par la fondation avec l'accord du Comité économique et social et les établissements financiers de la place, déterminera les modalités et les règles d'acceptation des dossiers des entreprises régionales.

La création de la Fondation pour le développement économique de la région Midi-Pyrénées permettrait dans le cadre du plan dit du Grand Sud-Ouest la mise en place d'une entité dynamique et autonome, dynamique de la région et des entreprises régionales destinée à soutenir la création d'emplois et l'équilibre rural.

Une telle initiative régionale s'inscrit dans le cadre de la prise en charge par la région d'une partie de ses besoins.



Intervention formulée lors de la réunion plénière du C.E.S.R. du 23 JUIN, sur la décision modificative n° 2, concernant l'Agriculture et le développement industriel.

par BURRE-ESPAGNOU, représentant C.G.T.

En ce qui concerne cette décision modificative, la C.G.T. a quelques remarques à faire.

Plus particulièrement sur le point qui s'adresse à l'aide au "SALON DES CREATEURS D'ENTREPRISE" qui s'est tenu à TARBES du 4 au 7 JUIN.

Il est demandé que l'Etablissement Public Régional accorde une subvention de 200 000 francs.

En première objection, il nous faut remarquer que ce salon est organisé par l'Agence Nationale pour la création d'entreprises et qu'on lui a revêtu un caractère national.

De ce fait, nous ne voyons pas l'intérêt d'ajouter une nouvelle contribution de la fiscalité régionale.

Deuxièmement, nous considérons à la C.G.T., qu'une telle manifestation n'a qu'un caractère démagogique et qu'elle tend en fait à masquer réellement les responsabilités véritables. N'a-t-on pas dit aux chômeurs que s'ils étaient dans cette situation ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, et, au lieu d'attendre telle ou telle allocation, ils feraient mieux de créer une entreprise.

C'est aller un peu vite en besogne et oublier quelle est l'origine de cette situation.

Les travailleurs de Midi-Pyrénées, connaissent malheureusement pour les vivre, les causes réelles de ces faits.

Les travailleurs de TARBES, et de sa banlieue, savent particulièrement comment se font, j'aurais envie de dire les dé-créations d'entreprises, et que sans leur résistance, les résultats seraient bien plus néfastes pour eux-mêmes, mais également pour tout le pays et pour son indépendance.

Car en fait pourquoi n'a-t-on pas développé la fabrication des machines outils à commandes numériques mises au point par les ingénieurs, ouvriers, et techniciens de l'Arsenal de TARBES, alors que nous importons quantités de ces machines.

Pourquoi a-t-on permis l'abandon, par l'ALSTHOM-ATLANTIQUE, de la fabrication de moteurs diesels, seule production française de ce type de moteurs, et qui engendre la disparition de plus de 400 emplois.

Comment ne pas réagir face à la fermeture de l'Usine CERAVIER et la perte de ses 1 500 emplois, quand on a pris soin d'imposer des choix supra-nationaux à des fabrications entièrement françaises.

Comment avoir accepté la mise en filiale américaine des usines CREUSOT-LOIRE de TARBES et de MIRANDE, où il y aura à long ou à moyen terme de lourdes conséquences sur l'emploi.

Enfin, comment ne pas craindre l'avenir des travailleurs arsenalistes de l'indépendance nationale en matière de défense en imposant la construction du char franco-allemand.

Ce n'est donc pas aux travailleurs, entièrement, soutenus dans leurs actions, par la C.G.T., qu'il faut venir tromper par des manifestations de façade.

Car en fait, nous sommes persuadés nous à la C.G.T., que les créations d'entreprises nécessaires à l'économie nationale, passent avant tout par une démocratie plus grande et véritable à l'intérieur des entreprises.

Que les aspirations de chaque ingénieur, ouvrier, technicien, cadre ou employé, soient réellement prises en compte et non plus que l'intérêt qui y est mené soit au seul profit des grands groupes et monopoles industriels.

C'est donc en partant de ces considérations, que le Groupe C.G.T. s'abstiendra sur le vote de la décision modificative qui vient d'être exposée, compte tenu que sur les autres points il n'y a pas d'opposition à leur réalisation.